



Saison 2014-2015

Licence à la Saint Pierre Sportive Nieulaise



CONDITIONS GENERALES

TARIF DES LICENCES **INCHANGE**

JOUEURS					JOUEUSES					Non joueurs
Jeunes	Séniors				Jeunes	Séniors				
	Renouvellement	Encadrant une équipe de jeunes	Membre du conseil d'administration	Nouveau sénior suite à changement de club		Renouvellement	Encadrant une équipe de jeunes	Membre du conseil d'administration	Nouvelle sénior suite à changement de club ou 1ère licence	Membres du CA
40 €	60 €	0 €	23 €	0 €	23 €	23 €	0 €	23 €	0 €	0 €
+ 0 €	+ 20 €	0 €	+ 20 €	+ 20 €	0 €	+ 20 €	0 €	+ 20 €	+ 20 €	0 €



+20€ pour certains licenciés, pourquoi?

Ces dernières années et particulièrement en fin de saison, la Saint Pierre a constaté qu'il était très difficile de motiver les joueurs et joueuses séniors à participer à la vie du club, notamment à l'encadrement de celles et ceux qui sont son avenir, les enfants.

Chaque saison, des adultes se dévouent, payent de leur temps et de leur argent pour accompagner, encadrer, éduquer nos jeunes sur les terrains. Mais leurs efforts ne suffisent pas le week end. Ils ne peuvent pas coacher leur équipe, arbitrer un match et tenir la buvette. C'est pourquoi, régulièrement, la présence d'adultes est nécessaire sur notre stade le samedi et le dimanche matin.

Des parents se dévouent mais il est aussi indispensable que les joueurs et les joueuses du club fournissent un petit effort. En échange de 2 permanences pendant la saison, la somme de 20 € sera rendue au joueur.

Nous comptons sur vous.

Un calendrier est établi pour 6 mois. Chaque licencié sera de permanence un samedi entre septembre et janvier et un autre samedi entre janvier et mai. Le licencié ne pouvant assurer sa permanence pourra échanger avec un autre. Si le licencié effectue ses deux permanences dans la saison, la somme de 20€ lui sera rendue en fin de saison.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR AVOIR UNE LICENCE EN RÈGLE

1. Faire le chèque ou payer en liquide la somme correspondante à votre licence (*voir plus haut*)
2. Remplir en totalité le formulaire de demande de licence ci-joint (penser à choisir votre formule d'assurance et à **indiquer une adresse électronique**)
3. Faire signer cette demande de licence par votre médecin **OBLIGATOIRE**
4. Signer vous-même la demande de licence en bas du formulaire (ou les parents si le joueur est mineur)
5. Joindre une photo. La photo est obligatoire. Ceux qui ne l'ont pas fourni l'an dernier doivent le faire cette année.
6. Si c'est votre 1ère licence (*ou joueur muté*), joindre une copie de votre carte d'identité
7. **Mettre le tout dans une enveloppe à rendre au club dès que possible au café presse Le Bon Accueil, place de l'église à Nieul ou le jour de l'AG au plus tard (20 juin, voir au verso)**

ENGAGEMENTS RECIPROQUES 2014-2015

La SPS Nieul le Dolent s'engage à mettre à la disposition des joueurs(euses) les moyens matériels (vestiaires, ballons, matériel d'entraînement, terrain, éclairage, maillot, short, chaussette) et humains (un entraîneur par groupe de 20 joueurs, un coach et un accompagnateur par équipe) leur permettant de s'entraîner et de pratiquer le football en compétition.

Chaque joueur(euse) s'engage à contribuer au bon fonctionnement du club, en participant, au maximum de ses possibilités aux entraînements programmés par l'entraîneur, dans les conditions suivantes, sauf cas particulier justifié. Pour une bonne organisation, informer, à l'issue de chaque match, via son responsable d'équipe, de sa présence aux entraînements de la semaine à venir, en précisant lesquels.

Pour être candidat à jouer en équipe 1 de manière régulière: participer à 2 entraînements sur 3

Pour prétendre jouer en équipe 2 de manière régulière: participer à 1 entraînement sur 2

Les joueurs(euses) s'engagent à être disponibles pour jouer le dimanche, sauf absence prévue à l'avance et annoncée dans les conditions suivantes:

- au plus tard le dimanche précédent pour une absence prévue ou blessure connue

- au plus tard le vendredi à 19h pour une absence imprévue ou blessure juste déclarée

- en cas d'événement ou blessure de dernière minute, le joueur (euse) doit aviser son responsable d'équipe par téléphone

Un état mensuel portant sur les participations aux entraînements et aux matchs sera établi chaque mois et porté à la connaissance générale par mise en ligne sur le site Internet: www.spsnieul.fr

En fin de saison, un classement portant sur la participation aux entraînements, aux matchs et le respect de la présente charte, sera établi. Les 2 premiers de chaque critère se verront remettre un équipement sportif.

Les joueurs(euses) s'engagent à respecter les dirigeants, entraîneurs et tous les bénévoles contribuant à la bonne marche du club. Ils s'engagent à se présenter aux entraînements et aux matchs dans un bon état d'esprit et en pleine possession de leurs moyens.

Le club s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de litige entre des joueurs(euses) en organisant le dialogue et en défendant les intérêts d'un joueur(euse) mis en cause injustement.



www.spsnieul.fr

Les convocations le samedi matin, les résultats des matchs, les classements
La vie du club, son histoire, ses partenaires, les animations, les interviews...

SUR LE FORMULAIRE DE LICENCE, QUELLE OPTION D'ASSURANCE CHOISIR ?

Pour les joueurs ayant une activité professionnelle, avant de compléter le chapitre assurances, il convient de lire, au verso de la 2ème page, à l'article 4, le tableau concernant les indemnités journalières prévues par la licence: en cas de perte de revenus, les indemnités sont plafonnées à 23€ par jour à compter du 31ème jour et pendant 365 jours maximum.

Les joueurs subissant une perte de revenus en cas d'arrêt de travail peuvent souscrire à l'une des options complémentaires

SPORTMUT FOOT ATLANTIQUE décrites dans la Notice d'Assurances (Options Complémentaires Sportmut Foot Atlantique). Exemple: pour une indemnité journalière de 16€ à compter du 4ème jour et pendant 1095 jours maximum, la cotisation annuelle, pour la saison 2014-2015, est de 35€ pour un pratiquant et de 9€ pour un arbitre ou non pratiquant. Pour adhérer, il suffit de découper et de remplir le coupon à adresser à la MDS avec le chèque correspondant

ANIMATIONS 2014

INVITATION (JOUEURS, SUPPORTERS, PARTENAIRES...)

ASSEMBLEE GENERALE

VENDREDI 20 JUIN 2014, 19h00

Salle du conseil municipal, mairie

Réunion suivie d'un buffet

**TOURNOI
DE SIXTE**

Samedi 14 juin

Au stade, 8h

Ins: 07 81 14 01 12

**VIDE
GRENIER**

Dimanche 25 août

Ancien camping

Ins: 06 09 38 09 49

**SOIRÉE DES OSCARS
DINER DANSANT/ORCHESTRE**

Samedi 18 octobre

Salle des fêtes

**CONCOURS
de belote**

Lundi 10 novembre

Salle des fêtes